



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

Téléphone : 04 92 45 01 07

Télécopie : 04 92 45 19 50

Compte rendu de la séance du 10 Juin 2021

Les délibérations sont consultables en Mairie.

Présents : Mmes et Mrs les Conseillers: BALLOCCHI Sylvie, JUZIAN Catherine, VASINA Pauline, ESMIEU Alain, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoit, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

Excusés : Mme TUDORET Sabira (pouvoir à Mme JUZIAN Catherine), Mrs : BONNAFFOUX Mickaël (pouvoir à M Alain ESMIEU), CARRETTA Thierry (pouvoir à Mme JUZIAN Catherine), RODINI Jean-Louis (pouvoir à M Sylvain FEUILLASSIER), COMBAL Benjamin

Absent : M, BRUN Jean Luc,

Désignation du ou de la secrétaire de séance : Mme VASINA Pauline est désignée à l'unanimité.

Approbation du dernier compte-rendu : Il est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS – DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020 modifiée :

- 2021-04-001 : Convention d'Assistance Juridique avec la SELARL APA&C
- 2021-04-002 : Confirmation devis SARL HYPODOC / Rédaction et Publication Servitude Administrative : PC00511921H0002
- 2021-04-003 : Acte clôture régie Bibliothèque
- 2021-04-004 : Acte clôture régie salle polyvalente station 1850
- 2021-04-005 : Acte clôture régie avances chèques cadeaux
- 2021-04-006 : Confirmation étude Switch définition stratégie marketing
- 2021-04-007 : Confirmation étude Géode-Novative consulting offre multi activités et multi saisons
- 2021-04-008 : Annulation de la décision N°2021-01-005 portant demande de subvention pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente suite à délibération du Conseil municipal
- 2021-04-009 : Validation devis scierie Queyrassine Bois Pont de Belot
- 2021-04-010 : Validation devis amélioration visibilité Gaudissard
- 2021-05-001 : Refinancement de prêts SFIL
- 2021-05-002 : Demande de subvention voirie communale 2021
- 2021-05-003 : Demande de subvention voirie suite dégâts de l'hiver
- 2021-05-004 : Avenant 2 contrat prêt CEPAC N° A291109V
- 2021-05-005 : Avenant 2 contrat prêt CEAPC N°AB067812
- 2021-05-006 : Avenant 2 contrat prêt CEAPC N°AB067813
- 2021-05-007 : Avenant 1 contrat prêt CEAPC N°AB067811
- 2021-05-008 : Avenant 2 contrat prêt CEAPC N°A291303W
- 2021-05-009 : Avenant 2 contrat prêt CEAPC N°A291413A
- 2021-05-010 : Avenant 2 contrat prêt CEPAC n° A2910266
- 2021-05-011 : Conventions Caces service technique ASFOR-CCI2021-03-004.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES -
INTERCOMMUNALITÉ**

Délibération n° 2021-033 : •Attribution de la DSP du cinéma :

Suite à la délibération du 20 novembre 2020, validant le principe d'une Délégation de Service Public pour une durée de 5 ans, pour la gestion du cinéma, une procédure de concession de service a été lancée.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la Société Ciné Guil comme attributaire de cette DSP, valide les tarifs proposés ainsi que la redevance qui sera versée à la collectivité.

Délibération n° 2021-034 : •Décision Modificative n°1 du Budget Principal :

Dans le cadre du refinancement de la dette SFIL et des premiers réaménagements de la dette communale signés avec la Caisse d'Épargne, le budget principal doit être modifié afin de pouvoir passer les écritures rendues nécessaires. De même cette décision modificative vient ajuster les prévisions de certaines opérations. La décision modificative n°1 du Budget Principal est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2021-035 : Décision Modificative n°1 du budget des Remontées Mécaniques :

A la demande d'anciens Trésoriers de la Collectivité, la Commune doit procéder à l'annulation de 2 titres émis à l'encontre de la société Sermont, pour un montant total de 16 485.36 €. Ces titres concernaient des loyers (station de pompage et réserve collinaire) de 2014. La décision Modificative n°1 du budget des Remontées Mécaniques est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2021-036 : Décision Modificative n°1 du Budget de l'eau :

Suite aux premiers réaménagements de la dette communale signés avec la Caisse d'Épargne, le budget annexe de l'eau doit être modifié afin de pouvoir passer les écritures correspondantes. La décision modificative n°1 du Budget de l'eau est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2021-037 : Avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un agent de l'intercommunalité :

Compte-tenu des nécessités du service technique, la commune a demandé à ce que la mise à disposition d'un agent de la CCGQ initialement prévue du 1^{er} juillet au 31 août soit avancée au 17 mai 2021 et prolongée au 30 septembre 2021 inclus. La délibération autorisant le Maire à signer l'avenant correspondant est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2021-038 : Création d'un poste d'agent d'accompagnement à l'enfance :

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires (temps annualisé). La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2021-039 : Création de postes Skiseo :

Pour le fonctionnement du centre aquatique de Risoul 1850, il est nécessaire de pourvoir aux postes d'accueil, de surveillance de la baignade (maître-nageur) et d'entretien technique de l'établissement Skiseo pour l'été 2021. M le Maire propose au conseil municipal de créer les emplois suivants :

- 1 agent contractuel à temps non complet, pour assurer les fonctions de responsable de surveillance de la baignade (maître-nageur) du centre aquatique
 - 2 agents contractuels à temps complet, pour assurer les fonctions de surveillance de la baignade (maître-nageur) du centre aquatique
 - 1 agent contractuel à temps complet, pour assurer les fonctions de responsable de caisse, d'accueil du public et d'entretien des locaux du centre aquatique
 - 1 agent contractuel à temps complet pour assurer les fonctions d'accueil du public et d'entretien des locaux du centre aquatique
- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2021-040 : Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet suite promotion interne :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un agent de la commune de Risoul est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne 2021. Afin de nommer cet agent il propose de créer un poste d'agent de maîtrise à temps non complet à raison de 21 heures 30 minutes hebdomadaires. La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2021-041 : Avenant n°1 à la convention du Club des Sports de Risoul :

M Feuillassier Sylvain intéressé à l'affaire sort de la salle au moment où le Maire annonce ce dossier.

Suite aux répercussions financières de la non-ouverture des remontées mécaniques, la Commune a sollicité un effort financier exceptionnel auprès d'un certain nombre de ses partenaires dont le Club des sports. M le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant N°1 à la convention d'objectifs du Club des sports, réduisant la subvention communale pour l'année 2021 de 12,5% soit 5 000,00€. La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2021-042 : Avenant n°1 à la convention de la Team Risoul Snowboard :

Suite aux répercussions financières de la non-ouverture des remontées mécaniques, la Commune a sollicité un effort financier exceptionnel auprès d'un certain nombre de ses partenaires dont la Team Risoul Snow Board. M le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant N°1 à la convention pluriannuelle, réduisant la subvention de la Team Risoul Snow Board de 12,5% (-625,00) pour l'année 2021. La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2021-043 : Avis du conseil municipal sur le pacte de gouvernance proposé par la Communauté de Communes :

Afin d'améliorer le fonctionnement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article L.5211-11-2 du CGCT) a institué la possibilité de réaliser un pacte de gouvernance.

Ce pacte vise à organiser les relations entre les communes et leur intercommunalité.

La CCGQ et ses communes membres ont souhaité au travers du pacte définir et mettre en œuvre une gouvernance qui garantisse la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche de consensus dans le processus décisionnel.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance transmis par la CCGQ.

Délibération n° 2021-044 : Tarifs Taxe de séjour 2022 :

A compter de 2021, l'approbation des tarifs de la taxe de séjour doit se faire avant le 1er juillet pour une application à compter du 1er janvier de l'année suivante. La délibération relative aux tarifs de taxe de séjour 2022 est adoptée à l'unanimité.

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

Délibération n° 2021-045 : UTN – Détermination des objectifs et modalités de la concertation commune entre la procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et celle qui doit précéder le dépôt du permis d'aménager nécessaire à la mise en œuvre de l'UTN par la société HLBC :

Le Conseil municipal a délibéré sur la détermination des objectifs et des modalités de la concertation commune entre la procédure de mise en compatibilité du PLU et celle qui doit précéder le dépôt du permis d'aménager nécessaire à la mise en œuvre de l'UTN par la société HLBC.

Il a prescrit la concertation qui débutera le 14 juin 2021 pour se terminer le 30 juillet 2021 à 17h. Une réunion publique mi-présentielle mi-distancielle aura lieu le jeudi 17 juin 2021 à partir de 17 h à la salle polyvalente du village (quartier la Rua).

Un dossier ainsi qu'un registre seront mis à disposition du public en mairie, consultables du lundi au vendredi de 10h à 12h et sur le site internet de la Commune. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2021-046 : Convention financière N°AUF21047-M avec le SYMENERGIE 05 pour le projet Risoul « Rac Lot La Petite Prairie Pst CHAUVET » :

Suite à la délivrance du Permis d'Aménager n°PA00511920H0001 le 20/01/2021 pour la création du Lotissement « La Petite Prairie » au lieu-dit Chauvet, la présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de la Commune aux investissements du SYMENERGIE 05 dans la cadre du projet « Rac Lot La Petite Prairie Pst CHAUVET ». Le coût de l'opération devant être réalisée par le SYMENERGIE 05 est de 15 300 € HT. Le montant de la participation prévisionnelle de la commune pour l'alimentation en énergie électrique du projet a été fixé par le SYMENERGIE 05 à 5 489,40 € HT. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2021-047 : Convention de financement de l'étude de stratégie marketing de la station de Risoul :

Suite au lancement de l'étude de stratégie marketing de la station de Risoul, la Banque des territoires, MMV, Risoul Labellemontagne et HLBC Promotion se sont engagés à participer à hauteur de 20% à cette étude. Le montant de l'étude s'élève à 25 000,00€ et le montant des frais de déplacement est estimé à 5 000,00€ HT. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention et le plan de financement de cette étude.

Délibération n° 2021-048 : Convention de financement de l'étude d'offre multi activités multi saisons :

Suite au lancement de l'étude pour l'émergence d'une offre multi activités multi saisons de la station de Risoul, la Banque des territoires, MMV, Risoul Labellemontagne et HLBC Promotion se sont engagés à participer à hauteur de 20% à cette étude. Le montant de l'étude s'élève à 29 790,00€ HT. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention et le plan de financement de cette étude.

Délibération n° 2021-049 : •Tarifs été Remontées Mécaniques et luge Dévale :

Le conseil municipal valide à l'unanimité les dates d'ouverture et de fermeture de la station et les tarifs de remontées mécaniques et la luge Dévale pour la saison d'été 2021.

ENFANCE – SCOLAIRE – TOURISME – SPORTS - CULTURE

Délibération n° 2021-050 : Tarifs cantine :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler avec les communes d'Eygliers, St Crépin, Vars, le SIVU Ecole des Fraxinelles (St Clément/Réotier), l'association CROQ'JEUX (La Roche de Rame), et Ceillac les conventions pour la production et/ou la livraison de repas pour les enfants fréquentant leurs cantines scolaires. Le prix a été revalorisé pour chacune de 1.20€ par repas. Ces conventions ont une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

M le Maire précise que ce service est déficitaire, ce qui a été mis en évidence par l'audit financier et que l'augmentation tarifaire vise à réduire la partie du déficit des communes extérieures. M le Maire rappelle la qualité du travail du personnel de la cantine, reconnu par tous.

DIVERS

Néant

La séance est levée à 18h05

Fait à Risoul, le 10 Juin 2021

Le Maire,
Régis SIMOND.

